

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

STATUT, ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE - (N° 2812)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 69 (Rect)

présenté par

M. Huyghe, M. Straumann, M. Salen, Mme Grosskost, M. Le Mèner, M. Fenech, M. Hetzel,
M. Fromion, M. Martin-Lalande et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Au second alinéa de l'article 322-4-1 du code pénal, les mots : « peut être » sont remplacés par le mot : « est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de l'intensification des invasions de terrains privés et publics, il semble aujourd'hui nécessaire de systématiser la confiscation des véhicules ayant participé à ces invasions.